



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le six du mois de juillet à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Patrice VERNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs : Sylvie BARNEOUD - Brigitte COTTIER - Jean DAVAL - Véronique FIERS - Isabelle HEGE - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Jean MOSER - Frédéric NEGRI - Christian ROTH - Henri ROTH - Marc VALKER

Arrivé à 20h10 : Jean Moser, arrivé à 20h25 : Yves Montavon,

Monsieur Frédéric NEGRI est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil du 11 juin 2015 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1/TARIF ACTIVITES PERISCOLAIRES 2015-2016

Rapporteur : Brigitte COTTIER

Dans le cadre des activités périscolaires du jeudi après-midi, le coût retenu pour l'année scolaire 2014-2015 était de 6 euros par période.

Suite aux diverses réunions du conseil d'école, de la commission scolaire et du comité de pilotage, il est proposé de facturer 10 euros par période pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**:

- de valider le coût de 10 euros par période pour les activités périscolaires,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

2/CONVENTION TIPI

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Afin de poursuivre notre élan de dématérialisation, la Direction Générale des Finances Publiques a mis en place le règlement des titres de recettes par internet, dénommé TIPI. Cette prestation représente un coût de 0.25% du montant + 0.05€ par opération. A titre d'exemple, le coût pour la commune d'Hérimoncourt est de 56 € par an.

Le Conseil Municipal décide à **13 voix et 1 abstention** :

- d'accepter la mise en place de ce moyen de paiement,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

3/ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Rapporteur : Christian ROTH

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les établissements recevant du public ou les installations ouvertes au public ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée.

L'agenda d'accessibilité programmée permet à tout gestionnaire / propriétaire d'établissements recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

Ce document est un engagement à réaliser les travaux d'accessibilité dans un délai maximum de 3 ans. Cela concerne le bâtiment école-mairie et la salle des fêtes (parking).

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**:

- d'accepter et de valider l'agenda proposé,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

4/ACHAT TERRAIN RUE D'ABBEVILLERS

Rapporteur : Patrice VERNIER

La famille Gros souhaite vendre les terrains situés sur la commune de Vandoncourt section AC 43 et AC 45 « Au village ». La parcelle AC43 est promise à la vente à la famille Rougeol pour un montant de 20.000 euros.

Monsieur Gros Jean-Pierre propose le même tarif pour la parcelle AC45 d'une contenance de 620 m² classée en zone AU. Une partie de cette parcelle est inscrite en emplacement réservé.

Le Conseil Municipal décide à **10 voix pour, 1 contre, et 4 abstentions** :

- d'acquérir la parcelle AC45,
- d'inscrire la dépense lors de la prochaine DM,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

5/ SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur : Patrice VERNIER

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Pays de Montbéliard a été élaborée après la validation des fiches d'action qui la compose.

Elle représente le volet sécurité-prévention du contrat de ville de PMA et doit donc à ce titre être signé par l'ensemble des partenaires. Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal décide à **12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions** :

- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

6/REFLEXION SUR LES PROPRIETES BUGNON :

Rapporteur : Patrice VERNIER

Suite à la mise en vente des propriétés feu André Bugnon, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur le devenir de ces propriétés compte tenu que certaines sont inscrites en emplacement réservé dans le PLU communal :

- AB342
- AB38
- AB37
-

Le Conseil Municipal décide à **13 voix pour, 1 contre et 1 abstention** :

- de lancer une étude de faisabilité,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Questions diverses :

Proposition d'une fresque sur le préau pour remplacer celle existante : les élus souhaitent d'autres projets et proposent d'en débattre au prochain conseil.

Dates à retenir :

- 11 juillet : délégation pour la fête des associations
- 13 juillet : feux d'artifice et festivités de la fête nationale à la Colo,
- 19 août : rendez-vous à 18h au monument Montavon.

Séance levée à 21 heures 00.